ART. 2 N° AC21

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº AC21

présenté par Mme Folest

ARTICLE 2

À l'article 2, supprimer les mots :

« donner la priorité à l'apprentissage de la pédagogie et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer la priorité donnée à l'apprentissage de la pédagogie durant les deux années de formation initiale à l'INSPE.

Un équilibre doit être trouvé en effet entre la formation disciplinaire et la pédagogie.

Si nous souhaitons renforcer l'autorité des professeurs dans les établissements scolaires, il ne faut pas négliger la maîtrise parfaite de la discipline d'enseignement. Après toutes ces années de nivellement par le bas, il est nécessaire de rappeler que l'autorité du maître repose d'abord et avant tout sur le savoir.

Enfin, la place de la recherche disciplinaire doit également être interrogée dans le cadre d'une telle réforme, car elle garantit une formation d'excellence en permettant à la réflexion et l'esprit critique de s'exercer sur un temps long, mais aussi aux professeurs stagiaires de se reconvertir plus facilement s'ils le souhaitent.